

**LES DEPARTEMENTS DOIVENT ASSUMER
LEURS RESPONSABILITES ENVERS NOS AINES**

A l'heure où les départements votent leurs budgets, partout en France, nombre d'entre eux se disent incapables d'assumer leurs responsabilités envers nos aînés.

Certains annoncent des coupes franches dans les budgets alloués aux établissements et services à domicile, comme dans les Deux-Sèvres ; d'autres demandent l'étalement de leurs créances sur plusieurs années, comme dans l'Essonne.

Quels que soient les choix opérés, ces Conseils départementaux imposent de supporter le poids de leur défaillance budgétaire aux personnes âgées, à leurs familles et aux professionnels auprès desquels l'AD-PA sera toujours présente.

L'AD-PA rappelle que depuis une vingtaine d'années les départements ont toujours voulu gérer l'aide aux personnes âgées pour garantir leur propre existence de collectivité locale, y compris parfois au détriment de nos aînés.

Si les départements ne peuvent assumer l'accompagnement des personnes âgées, sauf en se désengageant encore plus, alors il faut que s'ouvre enfin un débat sur une vraie prestation d'aide à l'autonomie attendue par les Français et plébiscitée par le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE).

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :



@AssociationADPA



<https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>



<http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées.